



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

Nouveautés 23/24

RG FFF
Article 160

Communiqués LPIFF

PRELEVEMENT
Arbitres/clubs

Planning
Détections/Sélections

Procès-verbaux

Comité de Direction

Commission
d'Organisation des
Championnats & Coupes

Commission Football à
Effectif réduit

Commission
Statuts & Règlements

Commission Futsal

Commission du
Calendrier

Annexes

Amendes

Fair-Play

Tous en Bleu

Formation CFI
en 4 étapes

A Consulter sur Footclub

Commission de
Discipline
+ Sanctions



Egalement
Consultable sur
notre site internet
[http://
districtvaldemarne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

Le District du Val de Marne de Football organise une **matinée de sensibilisations sur les violences « Sexuelles » et « Sexistes »**

SAMEDI 03 FEVRIER 2024 à 8H45

au Siège du District du Val de Marne de Football, 131 boulevard des Alliés 94500 Champigny sur Marne

Ordre du Jour & débats :

08H45/09H15 : Café Accueil

09H15/11h15 : Intervention de l'Association « Colosse aux Pieds d'Argile »

11h15/11h30 : Pause

11h30/12h00 : Intervention d'Eliette PINEL, Instructeur SDJES 94

12H00 : Pot de clôture

Obligatoire!

Merci de compléter le google forme <https://forms.gle/nWw2Wiwor9PvQ6Fu6> pour confirmer votre participation (*)

Pour information, cette réunion ayant une très grande importance pour la protection de tous dans notre sport et encore plus nos jeunes licenciés, le Comité de Direction a décidé d'amender les clubs absents de 10 € par voix (20 licenciés = 1 voix), Nombre de licenciés au 01/02/24).

Le 1^{er} relevé « Compte Club » de la saison 2023/2024 (N°22) arrêté à la date du 15 Janvier 2024 est disponible dès maintenant sur FOOT CLUB.

Votre règlement devra nous parvenir au plus tard le 16 Février 2024, soit :

-Par virement (*) en indiquant bien le N° affiliation du Club + relevé N° 22

-Par chèque à l'ordre du District du Val de Marne de Football avec la mention Relevé N° 22 + N° d'affiliation au dos du chèque

-Au guichet du secrétariat du District (aux horaires d'ouverture) **en espèces** (un reçu vous sera donné en échange)

(*) IBAN (BRED) :

FR76	1010	7002	1600	9201	6078	906	Code BIC : BREDFRPPXXX
------	------	------	------	------	------	-----	------------------------

N'hésitez pas à contacter **VALERIE** au **01.55.96.11.01** (Comptabilité). pour tout renseignement complémentaire concernant votre compte -



PROCEDURE DE CONSULTATION à L'INTERIEUR DU JOURNAL

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en **écrivant lisiblement sans omettre de préciser** sur le formulaire prévu à cet effet (Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)») : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.

(arrêté municipal + liste des matchs) .

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

Edition N° 655 du Jeudi 18 Janvier 2024

COMMUNIQUE

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

1^{er} RELEVÉ « COMPTE-CLUB » de la saison 2023/2024

Arrêté à la date du 15 Janvier 2024, est disponible via FOOT CLUB

PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVÉ N° 22

- 1. FOOTCLUBS,**
- 2. ORGANISATION** (dans le menu),
- 3. EDITIONS et EXTRACTION** (puis cliquez sur le dernier relevé en choisissant :
DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL (8006) puis **VALIDER**,
- 4. CLIQUEZ** sur l'ICONE  (en haut à gauche) : « **TRAVAUX DEMANDES** »,
- 5. SELECTIONNEZ « RELEVÉ N° 22 »**
(pour imprimer le « coupon » à joindre à votre règlement en cas de paiement par chèque avec le N° d'affiliation).

Le mode de paiement est par VIREMENT : Compte BRED : FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906

(Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation + RELEVÉ N° 22),

Ou par chèque : n'oubliez pas de préciser au dos du chèque le n° d'affiliation + RELEVÉ N° 22 ou à nos guichets par ESPECES à nos horaires (**fermetures déjeuner de 13h à 13h45**):

LUNDI : 14h/18h		MERCREDI & JEUDI :	VENDREDI : 9h/17h00.
MARDI : 9h/18h		9h/17h30	

Un mail a été adressé sur toutes les boîtes mails des CLUBS.

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Résultat 32^{ème} de Finale « COUPE GAMBARDELLA »

Résultat	Match
1/0	<u>Us Ivry Football 21</u> - <u>Orleans Us 45 21</u>

Résultat 16^{èmes} de Finale « COUPE France FEMININES »

Date	Match	Résultat
<u>14/01/2024</u>	<u>St Maur F. Fem Vga 1</u> - <u>Lens Rc 1</u>	0 - 4

Programmation prévisionnelle des formations technique de la seconde partie de saison

Objet	Début formation			Fin de la formation
	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en présentiel)	Bloc 2 (2ème jour en présentiel)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
AF HANDI	X	25/01/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 19/01/2024 au 29/01/2024	30/01/2024	05/03/2024	Du 06/03/2024 au 15/03/2024
CFI U10-U13	Du 23/01/2024 au 31/01/2024	01/02/2024	07/03/2024	Du 08/03/2024 au 17/03/2024
CERTIFICATION CFF1-2-3	X	03/02/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 26/01/2024 au 05/02/2024	06/02/2024	12/03/2024	Du 13/03/2024 au 22/03/2024
CFI SENIORS	Du 30/01/2023 au 07/02/2024	08/02/2024	14/03/2024	Du 15/03/2024 au 24/03/2024
CFI U6-U9 Mineurs	Du 02/02/2024 au 12/02/2024	13/02/2024	09/04/2024	Du 10/04/2024 au 19/04/2024
CFI U10-U13 Mineurs	Du 05/02/2024 au 14/02/2024	15/02/2024	11/04/2024	Du 12/04/2024 au 21/04/2024
CFI U6-U9	Du 08/03/2024 au 18/03/2024	19/03/2024	30/04/2024	Du 01/05/2024 au 10/05/2024
CFI U10-U13	Du 11/03/2024 au 20/03/2024	21/03/2024	02/05/2024	Du 03/05/2024 au 13/05/2024
CFI U14-U19	Du 15/03/2024 au 25/03/2024	26/03/2024	14/05/2024	Du 15/05/2024 au 24/05/2024
CFI GARDIEN INITIATION	X	04/04/2024	05/04/2024	X
AF PRATIQUE FEMININE	X	12/04/2024	X	X
CERTIFICATION CFF1-2-3	X	17/04/2024	X	X
FUTSAL INITIATION	X	18/04/2024	19/04/2024	X
CERTIFICATION CFF1-2-3	X	08/06/2024	X	X

Avis aux Clubs « Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbdb6d7d8cc4dc9a.pdf>

Info Club

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs
OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/fag/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179>

clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction de

signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails

aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation.....

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Article 11 – Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

SENIORS ↔ 2 équipes

JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES :

- 1 équipe U 18,
- 1 équipe U 16
- 1 équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) **Avec obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.**

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées (U14 – U16 – U18).

D2

SENIORS ↔ 2 équipes

JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

Dont 2 parmi (U14, U16, U18)

Ou bien une équipe U20

Ou une équipe féminine U15F à 11.

Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13)

(Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) **Avec obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.**

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.

Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.

Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.

Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

➤ Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :

➤ L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante.

➤ Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.

Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne de Football. (Hormis déclassement pour fraude).

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2023/2024

JANVIER	11	18	25		
FEVRIER	1	8	15	22	29
MARS	7	14	21	28	
AVRIL	4	11	18	25	
MAI	2	9	16	23	30
JUIN	6	13	20	27	
JUILLET	4	11	18		

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

INFO CLUBS

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

TOURNOIS CLUBS

Le FC JARD S/MER organise le samedi 18 et dimanche 19 mai 2024,

La 3ème édition de la Yellow'Cup ! Ce tournoi national U12-U13 aura lieu au complexe sportif de Jard-sur-Mer ; 4 terrains foot à 8.

Contact : 06.11.49.77.73 ou q.rambaud.fcja@gmail.com

Le FCG - Football Club de Grimaud (dpt 83) organise ses tournois U7, U8, U9 U11, U13 qui auront lieu, le Samedi 11 et Dimanche 12 mai 2024, au complexe des Blaquières à Grimaud

Contact : Mathieu KEIFLIN-CHAPOT - 06 09 78 28 19 - mathieu.chapot@live.fr

Ewan LUNION - 06 68 17 04 37

L'US BOMPAS organise son tournoi pour les catégories U11 à U15, le week-end du 18/05/2024 au 20/05/2024 au Parc des sports de Bompas.

Contact : DOMART Sandrine 06 49 87 58 53 ou VIVIER Karine 06 07 81 00 60
526383@footoccitanie.fr

Le Football Club Portes d'Océan 17 (17200) Organise son Tournoi Foot en Marchant le Dimanche 9 Juin 2024

Contact : MM. BOLLATI 06.87.89.89.20 ou TOUVENET au 07.82.60.93.21



NOUVEAU- Saison 2023/2024

PLUS DE CHANGEMENT APRES LE VENDREDI 12h00 !!!

Nous informons les villes et clubs Val de Marnais, qu'à dater de ce jour,
plus aucune demande de changement

« Heure, date, terrain, fermetures installations et forfait »

faite par mail ou téléphone ne sera plus

pris en considération par le « **service des compétitions** » après le **VENDREDI 12H00**.

**Nous vous recommandons de bien veiller à ce que vos demandes de changements
soient faites en amont.**

Vous remerciant de votre collaboration.

RAPPEL RSG

Articles 15 / 20.6 / 23 :

-Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser **(en raison de son impraticabilité)** à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football

-Un forfait est considéré comme "avisé" lorsque l'adversaire et le District du Val de Marne de Football ont été prévenus par écrit (lettre ou courriel au plus tard le vendredi 12 heures pour une rencontre programmée le Week-end (ou au plus tard à 12 heures, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 heures.

via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, **au plus tard le vendredi 12h**, précisant les rencontres concernées se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

-Les changements d'horaire « d'une heure maximum » parvenant au District avant le mardi 16H pour les rencontres du Samedi après-midi et du Dimanche après-midi, **aucun accord préalable du club adverse n'est nécessaire**. Les demandes parvenant après le mardi 16H, devront obligatoirement être validée par le club adverse. En cas de refus de celui-ci, la rencontre sera maintenue à l'horaire officiel.

Pour le traitement de vos e-mails, ils doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr), afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance : **Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail.**

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : CDA + technique + formation.....)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district.

Pour le traitement des e-mails « FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT » utiliser uniquement la boîte = cfaer94@gmail.com

DISTRICT 94 - Détections / Sélections / Concours INF 2023-2024

U13G INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
23/10/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
24/10/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
25/10/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
26/10/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
27/10/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
08/11/2023	14h/16h	Rattrapage	PARC DU TREMBLAY
15/11/2023	14h/18h	T3	PARC DU TREMBLAY
22/11/2023		Si besoin	PARC DU TREMBLAY

U14G			
Date	Horaire	Actions	Localité
13/12/2023	14h/16h-16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
17/01/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
24/01/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
31/01/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
07/02/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
14/02/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
19/02/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
20/02/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
21/02/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U15G			
Date	Horaire	Actions	Localité
27/09/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
04/10/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/10/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
18/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
25/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
30/10/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
31/10/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U16G			
Date	Horaire	Actions	Localité
27/09/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
04/10/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
18/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
25/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
31/10/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
02/11/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U13F INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
22/11/2023	14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
29/11/2023	14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
06/12/2023	14h/16h	T3	PARC DU TREMBLAY

U14F			
Date	Horaire	Actions	Localité
04/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
18/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
08/11/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
22/11/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
06/12/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
20/12/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
17/01/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
24/01/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
31/01/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
07/02/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
14/02/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
16/02/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY
28/02/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
13/03/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
27/03/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
24/04/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY

U15F			
Date	Horaire	Actions	Localité
27/09/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
04/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
18/10/2023	16h/18h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
30/10/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY





NOUVEAU



ARBITRES / CLUBS

UNIFORMISATION DES PRELEVEMENTS A TOUTES LES COMPETITIONS

Le Comité de Direction du District réuni en date du 07 Septembre 2023, **a validé la mise en place du prélèvement automatique des clubs cette saison pour les frais d'arbitrage concernant :**

- LES COUPES DU VAL DE MARNE
- LES DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS.

Le District effectuera le paiement des arbitres à partir des données informatiques et facturera les clubs des sommes dues pour chaque match les concernant.

Attention ! Les clubs qui ne sont pas encore concernés par ces prélèvements automatiques, doivent adresser un RIB au District dès maintenant (*par mail ou courrier*).

Un prélèvement du montant correspondant (aux demandes des clubs ou match de coupe) sera débité vers le 20 du mois du montant total des frais d'arbitrage.

Dans un deuxième temps, l'arbitre officiel sera réglé le 25 du même mois.

Ainsi les clubs n'auront plus à prévoir de chèque ou d'espèces avec eux pour indemniser directement l'arbitre, ce qui évitera les amendes aux clubs pour « non-règlement des frais d'arbitrage ».

Chaque mardi, la Commission Départementale d'Arbitre pointera les fiches d'indemnités envoyées par les arbitres opérants et les éventuels absents avec le concours des clubs concernés.

AUCUNE TRANSACTION MONETAIRE **ENTRE LES CLUBS ET LES ARBITRES**

Objectif : UNIFORMISER LA PROCEDURE A TOUTES LES COMPETITIONS ET DIVISIONS

Pour :

- Ne pas recevoir de multiples mails de la part des arbitres pour des matchs impayés
- Ne pas se retrouver en difficulté avec les comptes en fin de saison
- Avoir un suivi précis sur les paiements

Dans le but de :

- ☐ Faciliter le travail de tout le monde
- ☐ Payer les arbitres en temps et en heure

Modalités : « CLUBS et ARBITRES »



Tous les clubs demandant un ou plusieurs arbitres sur une rencontre (y compris tous les matchs de coupe) doivent nous fournir un RIB



Les arbitres auront un lien à leur disposition où ils mettront toutes les informations du match



L'arbitre remettra la fiche d'indemnité au club où il sera noté « L'arbitre sera indemnisé par virement »



Nous allons prélever le club de la somme due



Comme tous les fins de mois, le District paiera les arbitres

Communiqués

Demandes de licences 2023/2024 : Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1^{er} Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

Comment savoir si une photo doit être renouvelée ? Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera **signalé par un encadré rouge en face de son nom**. Lorsque vous vous positionnerez sur cet encadré, la mention « **photo invalide** » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence ; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

Pourquoi ? La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire (i) la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des informations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et (ii) le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

NB : à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)	- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) - PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) - Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)	- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) - PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) - Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en <u>la pratique du football</u>. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)	-PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)	Récépissé de déclaration de modification en Préfecture
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT	PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture

Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

Support de la feuille de match	Modalités de présentations des licences
Tablette (F.M.I)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant
Papier	De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon OU Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (<i>document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre</i>)

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

- ◇ Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné
- +
- ◇ La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 sus-visé :

- ◇ Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (*ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club*)
- ◇ Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (*pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré*)

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

Procès-Verbaux



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL

Mercredi 06 décembre 2023

Présidence de M. Denis TURCK

Membres présents : Mmes Estelle BATHENAY, Pascale CHOQUET, Patricia GUILIANI, Sandrine IACOVELLA, MM. Patrick DARDENNES, Francis DELAGE, Jean-Jacques FOPPIANI, Bruno FOLTIER, Edgard KOUNDE, Jean-Pierre MAGGI,

Assistent : Mmes Lili FERREIRA (Directrice Administrative), M. José DIAS (CDA),

Absents Excusés : MM. Henri BAQUE, Régis ETIENNE, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Dr Mani BOLOURIAN

PROCES-VERBAUX

Les Procès-verbaux des 18 octobre 2023 (*Comité de Direction*) et 08 novembre 2023 (*Bureau*) sont approuvés par retour de mail. Le procès-verbal du Comité de Direction a été diffusé sur le site et le journal Numérique.

Le Comité valide.

NECROLOGIE

-**VAN BRUSSEL Michel**, décédé à l'âge de 72 Ans, Ancien Arbitre, Délégué Officiel depuis de nombreuses années et Membre de la LPIFF

A sa famille, à ses proches, le District du Val de Marne adresse ses très sincères condoléances.

-**MISIMI Aristote**, décédé à l'âge de 31 Ans au cours d'une rencontre de Football d'un arrêt cardiaque, licencié à OLYMPIQUE CLUB D'IVRY

A sa famille, à ses proches, à son Club, le District du Val de Marne adresse ses très sincères condoléances.

COMMISSIONS

Candidatures :

- Mme PRZEDBORSKI Elena, Présidente de Caudacienne ES

Commission «Organisation des Compétitions »

Le Comité valide cette candidature

Commission Technique :

- M. LENORMAND Maxime, Educateur
- M. FEIJOEIRO Alexandre, Educateur

Avant de valider ces candidatures, le Président du District souhaite consulter Stéphane CALEGARI, Président de la Commission Technique.

Intervention de Bruno FOLTIER, Trésorier Général du District

Rappel : Pour la situation financière, nous partons du prévisionnel réalisé en juillet avec tous les éléments à notre connaissance en s'appuyant sur le réalisé au 30 juin. Des réajustements sont faits tout au long de la saison si des sommes sont portées à notre connaissance et n'avaient pas été prises en compte dans le Budget Prévisionnel.

La situation de suivi du budget prévisionnel remise à tous les membres permet de maîtriser au mieux et d'alerter si dépassement dans certains postes.

On note que le budget est maintenu à ce jour, avec un réajustement sur les recettes à la suite de deux subventions complémentaires (2 X 5 000 €) qui n'avaient pas été prévue en juillet.

Quelques informations :

1-A titre indicatif, le Trésorier donne le budget du Tournoi International U16. Il précise que ce Tournoi est subventionné par les Territoires T11 et T10 et la FFF et qu'il n'impacte pas les finances du District. Par ailleurs, une proposition de la Société « Eyeball » a été reçue au District pour filmer les rencontres du tournoi. Le Président va se renseigner auprès de la FFF si possibilité de le faire.

2-Retour sur les deux Clubs qui n'avaient pas régularisé leur solde ALFORTVILLE US (2 400 €) et OLYMPIQUE PARIS ESPOIR (850 €), il est à noter que pour :

ALFORTVILLE US a fait un virement de 1000 € à ce jour et s'est engagé à déposer un chèque du restant dû.

Par ailleurs, à la suite du courrier qui avait été adressé à la Mairie d'ALFORTVILLE, nous avons eu une réponse informant que la Mairie ne pouvait pas intervenir, ne subventionnant plus ce club.



3-Courrier du District de la Côte d'Opale de Football : Appel à Solidarité à la suite des fortes inondations dues aux pluies diluviennes ayant causé de nombreux dégâts.

Les Présidents des Districts d'Ile de France ont décidé d'un commun accord, une aide au District de la Côte d'Opale de **625 euros par District en bons d'achat**, (gestion par le District 93), soit un total de 5000 €, le restant étant offert par EKINSPOORT.

4- Courrier SAS LOOBUYCK annonçant l'arrêt de l'entretien des Espaces Verts du District à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Président informe que des démarches sont en cours avec un nouveau prestataire qui travaille avec le Parc du Tremblay. A ce jour un devis TTC de 9 600 €, (à négocier).

5- Dîner des Commissions : 130 personnes

Lieu : Restaurant « Le Joyau de la Marne » à Bry sur Marne

Date : Vendredi 24 mai 2024

Le Comité Valide la date et le lieu proposé.

6-Dotation « Educateurs » Commission Technique

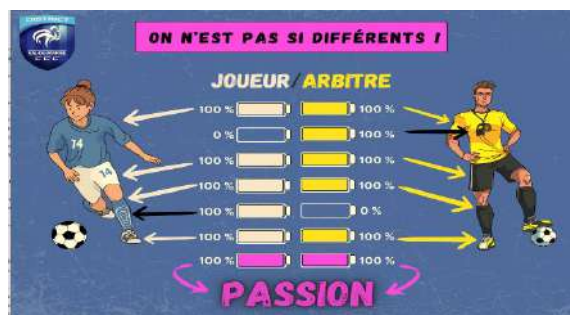
Valeur totale de la dotation : 363 € (Doudoune, Bonnet, Survêtement, Polo)

Participation demandée : 100 €, validation par le Comité.

7-Vente des deux Minibus du District

Après un échange sur l'utilité et le coût annuel de ces deux véhicules, à l'unanimité, le Comité valide la mise en vente selon l'estimation qui a été faite.

VISUEL PROPOSE



Après quelques remarques, le visuel a été modifié comme suit :

Le Comité valide la production proposée.

Pour action :

 Commander les panneaux à distribuer aux Clubs.

REUNIONS SECTEURS « CLUBS »

Le Groupe de Travail constitué de : *Estelle BATHENAY, Patrick DARDENNES, Henri BAQUE, Régis ETIENNE, Jean-Pierre LACHASSAGNE et Jean-Pierre MAGGI s'est réuni à plusieurs reprises.*

Rapporteur Patrick DARDENNES et Estelle BATHENAY qui expliquent :

Thème de la réunion : Sans bénévole pas de Football

Des réunions avec les parents des clubs présents, des éducateurs et les responsables des clubs réalisées en club à l'issue des plateaux U8/U9 du 1^{er} trimestre 2024. (Gouter équilibré et diététique proposé aux enfants)

Objectif : Aider les clubs au recrutement de bénévoles. *(le temps de l'intervention 45 minutes maximum).*

Possibilité de se répartir sur 5 plateaux sur le même week-end, avec un déroulement identique :

-  Témoignages
-  Réactions des parents sur le bénévolat
-  Les missions possibles
-  Les engagements du club
-  Elaboration de supports de communication à laisser au club : Flyers et kakémono.

Le Comité valide cette proposition d'intervention lors de ces plateaux.

Pour action :

-  Réunion du Groupe de travail : Mardi 16 janvier 2024 à 17H

RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC LE PREFET A L'EGALITE DES CHANCES et DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE

Le préfet à l'égalité des chances et des Valeurs de la République, **M. Mathias OTT** est venu au District, le mercredi 15 novembre 2024.

Un dossier présentant le District lui a été remis et un échange s'est poursuivi avec les Membres du Bureau du Comité de Direction pour des actions à mener, à savoir :

- Intégrer dans des réunions de secteurs des intervenants des Services SDJES sur la Laïcité et les valeurs de la République *(Le préfet pourra se rendre disponible sur certaines dates)*
- Définir ce thème pour « LA JOURNEE CITOYENNE et CIVIQUE » des Services Civiques du District avec la SDJES en début d'année 2024

Le représentant de la SDJES, présent au cours de cette rencontre, M. OTTILLY Vlassymy doit nous faire un retour avec des propositions de mise en place d'actions sur le 1^{er} trimestre 2024.

COLLEGE DES PRESIDENTS-ES

Le Président et le Secrétaire Général ont constitué le collège avec les clubs ci-après pour la saison en cours (sur la liste reste deux Clubs qui n'ont à ce jour pas répondu) :

GENTILLY AC

VAL DE FONTENAY (*Attente réponse*)

PORTUGAIS ACADEMICA

CHAMPIGNY

ORMESSON US

RUNGIS US

LUSITANOS St MAUR US

VITRY ES

THIAIS FC

VILLENEUVE ACADEMIE FOOT

NOGENT sur MARNE FC

SAINT MAUR F MASCULIN VGA

VILLEJUIF US (*Attente réponse*)

VINCENNOIS CO

Une réunion avec ce collège se déroulera le 23 janvier 2024, sujet prévu : « Environnement des matches »

Pour action :

 Adresser l'invitation avec l'ordre du jour

CELLULE PREVENTION CONTRE LES VIOLENCES

« Sexistes et Sexuelles »

Dans le cadre de la création de cette Cellule, une rencontre avec Mme Eliette PINEL, instructeur de la SDJES, a eu lieu le vendredi 24 novembre 2023.

Après échanges, le Comité valide la mise en place d'un colloque avec les Présidents-es des Clubs, le **SAMEDI 03 FEVRIER 2024 (Matin)**, lieu à déterminer, avec un passage dans la matinée du préfet à l'Egalité des Chances et Valeurs de la République : **Ordre du jour**

- **Intervention de l'Association « COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE »**
(Spécialisé dans le sujet) 1h30/2H
- **Intervention de Mme Eliette PINEL (Inspecteur SDJES)**
Règlementation sur ces sujets sensibles – 30 minutes
- **Questions diverses**
- **Pot de clôture**

Le Comité décide également, vu la très grande importance de cette réunion, d'amender les clubs absents de 10 € par voix.

Pour action :

- Diffuser le Message sur le Site et annoncer la date du 03 Février 2024
- Début janvier 2024, adresser les convocations aux clubs et trouver un lieu
- Contacter les intervenants pour caler le diaporama
- Ecrire un courrier officiel aux intervenants (SDJES et Colosse aux Pieds d'Argile)

RETOUR SUR LES REUNIONS AVEC LES INSTANCES SUPERIEURES

Intervention du Président qui fait un point sur les diverses réunions avec les instances supérieures et un point sur le calendrier à prévoir pour les prochaines élections (2024).

RETOUR SUR LE TOURNOI INTERNATIONAL U16



Classement FINAL : 01 – ANGLETERRE & 02 – FRANCE & 03 - SUISSE & 04 - JAPON

Meilleur Gardien de But :

M. JOURDREN Ila, N°16 – France

Meilleure Attaque :

ANGLETERRE (au bénéfice de l'âge)

Meilleur Joueur :

M. LHAKPA Norbu, N°11 – SUISSE

Challenge du Fair-Play :

JAPON

RESULTATS J1 - MARDI 30 OCTOBRE 2023

à Limeil Brévannes = ANGLETERRE / JAPON (2-1)

Buteurs : NWOSU Chinaza & RODRIGUEZ Alejandro (Angleterre) KAMO Yuito (Japon)

à Creteil = FRANCE / SUISSE (1-2)

Buteurs : NGUESSAN Djylian (France) STIEL Jill & COSSALTER Ivan (Suisse)

RESULTATS J2 - JEUDI 2 NOVEMBRE 2023

à Bry/marne = JAPON / SUISSE (3-1)

Buteurs : YOSHIDA Minato (x2) & TAKEMOTO Shohei (Japon) BRALIC Josip (Suisse)

au Plessis Tréville = FRANCE / ANGLETERRE (1-1 tab 1/4)

Buteurs : HIMBERT Rémi (France) SIMMONDS Freddie (Angleterre)

RESULTATS J3 - SAMEDI 4 NOVEMBRE 2023 à Bonneuil/marne

SUISSE / ANGLETERRE (2-2 tab 1/3)

Buteurs : BRALIC Josip (x2) (Suisse) HARDY Malachi & GORMAN Finlay (Angleterre)

France / JAPON (3-1)

Buteurs : NGUESSAN Djylian (x2) MBAYE Ibrahim (France) ASADA Hiroto (Japon)

Pour la 24^{ème} Edition du Tournoi International des U16, tous les amoureux du football se sont donnés rendez-vous sur les stades du Val De Marne, dont l'organisation est confiée par la Fédération Française de Football, au District de Football du Val de Marne.

Encore une fois, le public a répondu présent et ce malgré une météo défavorable et le spectacle sur les terrains a été apprécié. Le Tournoi s'est déroulé dans de bonnes conditions.

Nouveauté cette saison, avec des tirs au but en cas d'égalité. Le suspens a été poussé jusqu'au dernier match du samedi pour le classement Final.

Le District du Val de Marne, et son président Denis TURCK, remercient tout particulièrement les 4 délégations pour l'état d'esprit qui a régné tout au long de la semaine dans ce tournoi, les arbitres qui ont officié, - les villes qui ont *accepté d'accueillir les matches* : Bry, Bonneuil, Créteil, Plessis Tréville, Limeil Brévannes et la ville d'Ivry sur Seine (Prêt des installations pour les entraînements d'une délégation), les partenaires qui ont contribué à la réussite de ces 3 journées.

Remerciements à tous les bénévoles des clubs et du District, qui ont encore une fois répondu présents cette saison avec toujours cette énergie débordante, une passion hors norme et une implication sans compter.

A souligner, sur l'ensemble de la semaine plus de 5 000 spectateurs...tous sites confondus.

RETOUR SUR LE WEEK-END A CLAIREFONTAINE ORGANISE PAR LA FFF 4 ET 5 NOVEMBRE 2023



Dans le cadre de cette journée, 6 nouveaux Dirigeants-es de notre District ont été sélectionnés pour passer le week-end à Clairefontaine.

Au programme de ce week-end, pour les participants :

-Une visite guidée du site y compris du château de l'équipe de France
-Participation à des activités ludiques et sportives (baby-foot géant, golf foot, fignaball et foot en marchant).

-Une soirée chic autour d'un dîner gastronomique durant laquelle ils ont pu poser avec la coupe du monde qui a remonté les Champs Élysées en 1998

-Un débat autour des problématiques que rencontrent les différents clubs amateurs

Ce rassemblement a été l'occasion pour eux d'échanger avec plusieurs autres bénévoles et de faire plus amples connaissances avec les dirigeants-es de différents Districts également conviés.

Après ce week-end enrichissant, les participants sont repartis de Clairefontaine des étoiles plein les yeux et mesurent la chance qu'ils ont eu de se rendre sur ce site symbolique.

Réception de courriers de remerciements du District de Football du Val de Marne ainsi que de leurs clubs respectifs pour cette belle opportunité.

MERCI également à tous les membres de la FFF et de la LFA qui ont rendu ce week-end exceptionnel !!!

POINT SUR LES LICENCIES

Saison 2021 & 2022		Saison 2022 & 2023		Saison 2023 & 2024
28 934 <i>(Au : 01 /12/21)</i>	31 590	30 362 <i>(Au : 01/12/22)</i>	33 431	33 783 (*) <i>(Au : 01/12/23)</i>
(*) Nouvelles licences 11 512 (34,08 %) Renouvellements : 19 038 (56,35 %) Mutations 3 233 (9,57 %)				

ARBITRAGE

Intervention de José DIAS, Président de la CDA sur les points ci-après :

EFFECTIF

CATEGORIE	DESIGNABLES	SUSPENDUS	COMMENTAIRE
AA1	8		
AA2	10	2	Test physique
D1	16		
D2	21	1	QCM
D3	37	3	Test physique
DIV	17	1	Test physique/QCM
JAD	37	3	Test physique et/ou QCM
Stagiaires	31		6 en attente de validation

Total 177 10

- Féminines : 6
- A date, nous avons observé 33 candidats et 31 ont été validés. Il nous reste:
 - o 3 JAD de la FIA 1 (dont une féminine)
 - o 2 JAD de la FIA 2
 - o 1 candidate féminine de la FIA à la Ligue
 - o Les candidats de la FIA 1, FIA 2 et FIA Ligue sont programmés pour le week-end du 9 et 10 décembre 2023

OBSERVATIONS-ACCOMPAGNEMENT

- 103 observations effectuées (toutes catégories confondues)
 - o 45,98%
- A ce jour, 22 accompagnements (toutes catégories confondues)
 - o 52 accompagnements à faire sur la FIA 1 et 2 + FIA 22/23
 - o La situation est compliquée avec un effectif d'accompagnateurs restreint

CALENDRIER

- **FAR**
 - o Sélection des arbitres le samedi 16 janvier (Tremblay + Rotonde du District)
 - o Stage FAR au mois de janvier
 - o Formations hebdomadaires
- **FORMATION CONTINUE**
 - o Septembre : Modifications des Lois du Jeu (35 présents)
 - o 21 octobre : Intervention de Bastien DECHEPY sur les « Tacles et Semelles » (*)
 - o 14 décembre
- **FIA**
 - o Fin septembre/début octobre : 22 inscrits/1 absent et 3 extérieurs
 - FIA 1 : 21 participants pour 21 réussites
 - o Semaine de vacances au mois d'octobre : 20 inscrits/1 absent / 1 non validé et 3 extérieurs
 - FIA 2 : 19 participants pour 18 réussites
 - Tournage d'un reportage vidéo sur la FIA
 - o Deuxième semaine de février : liste des candidats en attente
- **TESTS PHYSIQUE ET THEORIQUE**
 - o Rattrapage 2 théorique : Mardi 19 décembre 2023
- **QCM**
 - o QCM 2 : habituellement programmé au mois de janvier, celui-ci sera avancé au mois de décembre dans le but de débiter la deuxième partie de saison avec un effectif global précis.

POINTS

- Prochaine CDA : 19/12
- Prochaine CRA : 14/12
- Futsal : Major de la FIA (Ahmed YAYA) : 37.50/50



(*) Dans le cadre du programme de formation continue initié par le Pôle Formation de la Commission Départementale d'Arbitrage, le mardi 21 novembre au siège du District, nos arbitres ont eu le plaisir d'accueillir **Bastien DECHEPY**, arbitre central de Ligue 1.

Lors de cette formation, **Bastien DECHEPY** a pu échanger et sensibiliser les arbitres Val-de-Marnais aux « Tacles et Semelles »

Merci à **Bastien** pour sa disponibilité et son intervention !

TECHNIQUE

Intervention de Francis DELAGE sur trois points :

*Cadeau prévu lors de la Commission Technique du 16 Décembre 2023 (*Cette demande a déjà été validée*)

*Souhait qu'un courrier soit adressé aux clubs et aux stagiaires absents lors de la certification

*Possibilité de mettre un abri proche du terrain pour les formateurs – *Le Comité ne donne pas suite pour le moment à cette demande.*

Pour action :

- ✚ Acheter les cadeaux prévus et transmettre la facture (Commission Technique)
- ✚ Communiquer la liste des absents à la Certification avec leur club d'appartenance afin de pouvoir faire le nécessaire

Présentation des actions Techniques par Hervé HAPPY, CTD-PPF.

DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES

- **Hospi'Foot : 5 interventions en IME**
 - Séances très appréciées des participants et personnels soignants.
 - Volonté de deux établissements de signer une convention
 - La technique mène une réflexion sur le développement de l'action qui pourrait rapidement prendre de l'ampleur.
- **Association les enfants de la balle**
 - Mise en relation avec trois clubs pour permettre une inclusion d'enfant en situation de handicap en club.
 - Les clubs sont : FC Sucy - FC Saint-Mandé - ELAN Chevilly-Larue
 - Prochaine réunion le 18/12/23
- **E-sport / Lancement du tournoi**
 - E-coupe 94 FC 24
 - Tournoi proposé sur PS4 et PS5
 - 28 Inscrits
 - 17 clubs représentés
- **Futnet**
 - Participation à une visioconférence organisée par la LPIFF – 01/12/23
 - Entretien avec le sélectionneur équipe de France U21 – 07/12/23
 - Création d'un tournoi prévu pour 2024
 - Les 2 équipes gagnantes seront proposées à la LPIFF
- **Critériums U10-U12-U14-U16**
 - Un partenariat est mis en place avec les clubs de Marne la Vallée du 77. Début des critères le weekend du 11-12 novembre.
- **Pratique Féminine**
 - Dans la continuité de la saison dernière, nous souhaitons donner une suite à la Girly Tour. Nous envisageons d'orienter le développement de la pratique en axant notre plan d'action autour de l'arbitrage et du rôle/de la place de la dirigeante / La réflexion sur la nouvelle mise en œuvre n'a pas encore avancée.
- **Futsal**
 - Organisation du Noël Futsal U7/U9
 - U7 : 16 décembre à Saint Maurice - 13h/17h
 - U9 : 17 décembre à Choisy-le-Roi - 13h/17h
 - *De grandes difficultés sont rencontrées pour obtenir des créneaux de gymnase en tant qu'Instance. Une prospection serait de bon augure. Les membres du comité pouvant nous accompagner à ce sujet peuvent se rapprocher de Driss T.*
 - Nos besoins sont les suivants : Formation de cadres – Détections-Développement de la pratique / Coupe U11 et U13 (F et G) L'idéal serait d'obtenir une convention (avec un collège disposant d'infrastructure interne ?)
- **Labels – Dernier délai pour le dépôt de candidature : 15/12/2023**
 - 1 mail d'information aux clubs
 - 2 relances
 - 3^e relance à destination des clubs devant « renouveler »
- **Concernant l'utilisation des 3 terrains dont dispose le District, il serait bon de faire une étude sur la gestion et l'utilisation de ces installations afin d'optimiser la location.**

SELECTIONS ET DETECTIONS

➤ Bilan et analyse de la réorganisation interne concernant la gestion du processus de détectations et de sélections :

- **U13F – Coordination Hedi O**
 - 74 joueuses observées
 - 18 + 2GB retenues pour participer au 1^{er} tour régional
 - La liste sera transmise à la FFF – Pas de résultats avant publication FFF
- **U13G – Coordination Hedi O**
 - 256 joueurs observés
 - 10 rassemblements de détection
 - 36 + 4GB retenus pour participer au 1^{er} tour régional
 - La liste sera transmise à la FFF – Pas de résultats avant publication FFF
- **U14F – Coordination Gaëtan D**
 - 71 joueuses observées
 - 3 rassemblements de détection
 - 22 + 3GB retenues pour participer aux Centres de perfectionnement
 - 13 rassemblements + Interdistrict (Février 2024)
 - En cours
- **U14G – Coordination Herve H**
 - En cours
- **U15F – Coordination Hedi O**
 - 72 joueuses observées
 - 3 rassemblements de détection
 - 1 match amical
 - 1 centre de perfectionnement
 - 14 + 2 GB retenues pour participer à l'Interdistrict
 - Le STAFF Technique nommé regrette l'absence d'un salarié durant l'Interdistrict. Lors de cet évènement, la sélection doit être encadrée par une Technicienne ou le CTD PPF. La présence d'un salarié du District ne permet pas de répondre à l'un de ces critères. Le CTD PPF étant déjà présent sur le rassemblement, la question de l'utilité du salarié se pose donc.
- **U15G – Coordination Hedi O / Hervé H**
 - 82 joueurs observés
 - 3 rassemblements de détection géré par le technicien départemental
 - 2 matchs amicaux
 - 14 + 2 GB retenus pour participer à l'Interdistrict
 - Une amélioration est à réaliser quant à la gestion des matchs amicaux. Lors de la transmission du dossier du salarié départemental vers le CTD PPF pour la prise en charge des matchs : problématique liée aux dates communes U15/U16.
- **U16G – Coordination Driss T / Hervé H**
 - 82 joueurs observés
 - 3 rassemblements de détection gérés par le technicien départemental
 - 2 matchs amicaux
 - 14 + 2 GB retenus pour participer à l'Interdistrict
 - Une amélioration est à réaliser quant à la gestion des matchs amicaux. Lors de la transmission du dossier du salarié départemental vers le CTD PPF pour la prise en charge des matchs : problématique liée aux dates communes U15/U16.
 - Après échange technique, ce processus sera lors de la saison 2024/25 intégralement géré par le CTD PPF.
- **U15 Futsal – Coordination Driss T**
 - 2 rassemblements à venir
 - 2 matchs amicaux à venir
 - Interdistrict en janvier 2024

- **U17 Futsal – Coordination Driss T**
 - 2 rassemblements à venir
 - 2 matchs amicaux à venir
 - Interdistrict en janvier 2024
 -

FORMATION DE CADRES : Le mardi 05/12/23 nous avons organisé la première session , journée 2 des nouvelles formations :

- **CFI U6/U9**
 - J1 - 18 stagiaires au départ
 - J2 - 10 à l'arrivée
 - De nombreux désistements liés à des imprévus entre les deux sessions
 - Les stagiaires nous font savoir que le délai important entre les 2 journées et c'est difficile à gérer dans leur cursus de formation
 - Ils nous remontent des bugs informatiques liés à la plateforme
 - Les autres retours sont positifs (suivi général en cours de réalisation)

Programmation prévisionnelle de la seconde partie de saison :

Objet	Début formation			Fin de la formation
	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en présentiel)	Bloc 2 (2ème jour en présentiel)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
AF HANDI	X	25/01/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 19/01/2024 au 29/01/2024	30/01/2024	05/03/2024	Du 06/03/2024 au 15/03/2024
CFI U10-U13	Du 23/01/2024 au 31/01/2024	01/02/2024	07/03/2024	Du 08/03/2024 au 17/03/2024
CERTIFICATION CFF1-2-3	X	03/02/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 26/01/2024 au 05/02/2024	06/02/2024	12/03/2024	Du 13/03/2024 au 22/03/2024
CFI SENIORS	Du 30/01/2023 au 07/02/2024	08/02/2024	14/03/2024	Du 15/03/2024 au 24/03/2024
CFI U6-U9 Mineurs	Du 02/02/2024 au 12/02/2024	13/02/2024	09/04/2024	Du 10/04/2024 au 19/04/2024
CFI U10-U13 Mineurs	Du 05/02/2024 au 14/02/2024	15/02/2024	11/04/2024	Du 12/04/2024 au 21/04/2024
CFI U6-U9	Du 08/03/2024 au 18/03/2024	19/03/2024	30/04/2024	Du 01/05/2024 au 10/05/2024
CFI U10-U13	Du 11/03/2024 au 20/03/2024	21/03/2024	02/05/2024	Du 03/05/2024 au 13/05/2024
CFI U14-U19	Du 15/03/2024 au 25/03/2024	26/03/2024	14/05/2024	Du 15/05/2024 au 24/05/2024
CFI GARDIEN INITIATION	X	04/04/2024	05/04/2024	X
AF PRATIQUE FEMININE	X	12/04/2024	X	X
CERTIFICATION CFF1-2-3	X	17/04/2024	X	X
FUTSAL INITIATION	X	18/04/2024	19/04/2024	X
CERTIFICATION CFF1-2-3	X	08/06/2024	X	X

- Nous avons reçu le lundi 04/12/23 les contenus des journées complémentaires. Voici les directives reçues sur la mise en œuvre :

“Dans la continuité de l’envoi des contenus relatifs aux Journées Complémentaires DF, je vous précise nous devons proposer obligatoirement un formateur ayant une expérience significative d’Entraîneur Séniors pour vos Journées Complémentaires DF Coach Séniors et un formateur ayant une expérience significative d’Entraîneur Préformation ou Formation (U14 à U18) pour vos Journées Complémentaires DF Coach Jeunes.

En effet, comme vous l'aurez constaté la qualité et la spécificité des contenus livrés nécessite d'être partagée par des formateurs expérimentés en posture d'Entraîneur Principal avec ces publics."

- Aucune prérogative concernant le calendrier ne nous a été communiquée. Selon nous, la demande sera importante, car permettant des équivalences sur certains UC du BMF.
- Sauf erreur de notre part, il nous a été signalé verbalement que le CTD PPF devait être présent sur chacune de ces journées. *Hervé HAPPY précise qu'à sa connaissance ce n'est pas une obligation, mais un mail va être adressé à la LPIFF pour avoir confirmation*
- Quelle stratégie souhaitez-vous que nous suivions ?

ACTIONS PROGRAMMEES

DECEMBRE 2023

- 6 décembre 2023 – Détection U14G & Centre de perfectionnement U14F
- 7 décembre 2023 – CFI S2 U10/13
- 8 décembre 2023 – Sport à l'hôpital / Premier de Cordée à l'Intercommunal de Créteil
- 10 décembre 2023 – Foot en marchant au District
- 12 décembre 2023 – CFI S2 U14/19
- 13 décembre 2023 – Détection U14G & Amical U14F
- 16 décembre 2023 – Commission Technique
- 18 décembre 2023 – Match amical U17 Futsal
- 20 décembre 2023 – Match amical U17 Futsal
- Amicaux U15 Futsal à définir

COURRIERS DIVERS

FFF

20/10/23 =_Minute de silence en solidarité avec toutes les victimes du terrorisme- *Matches des 20/21/22/23 Octobre 2023*

27/11/23 =_Calendrier élections territoriales 2024

***FESTIVAL U13 PITCH 2024** : Informations sur les tours Phases Départementales (6 et/ou 7 avril 2024), Phases Régionales (4 et 5 mai 2024) et la FINALE du FESTIVAL FOOT U13 Pitch à CAP BRETON se déroulera le **7, 8 et 9 juin 2024**

*À la suite d'une réunion des Présidents de District en 2022, normalement cette saison les CTD-DAP prévus pour la Finale à CAP BRETON sont : District 77 et **District 94** (Driss TAFININE)*

***Journée Nationale des bénévoles : samedi 23 et dimanche 24 mars 2024 à Lyon**

Arrivée le samedi midi, départ le dimanche matin

Toutes les modalités ultérieurement

LPIFF

22/11/23 = Réunion de présentation du Championnat Régional Futnet IDF.

MM. Delpierre et Lacahassagne y ont participé

24/11/23 = Report de l'interdistrict U16 G au 14/02/24

18/10/23 = Demande du District de mise à l'honneur des 2 arbitres officiels qui ont sauvé la vie à un joueur le wk du 26/09/23

*** Mise en place d'un championnat Futnet : Une Phase départementale ; Les 2 premiers clubs championnat feront la phase régionale et les 4 vainqueurs formeront la D2 nationale (3 contre 3). Une réunion Visio a eu lieu le 1^{er} décembre 2023 pour donner toutes les modalités. Gaëtan DELPIERRE, Technicien du District en charge de ce dossier.**

DASEN 94

15/11/23 = Invitation à la préfecture des distinctions honorifiques des dirigeants bénévoles du 15/12/23

09/11/23 = Formation de formateurs référents laïcité les **11/12/18 décembre 2023** .Mme Choquet & M. Gradinari y participent

CLUBS

27/11/23 = **ARCUEIL COSM** – Grave incident (malaise cardiaque) sur le terrain wk du 26/11/23

23/11/23 = **THAON AS** -Invitation Match avec l'équipe de France HANDFI FOOT du 26/11/23. *Le Président y a assisté*

04/12/23 = LIMEIL BREVANNES – Invitation à l'inauguration de leur nouveau terrain synthétique en présence de Blaise MATUIDI

DIVERS

31/10/23 = Crédit Agricole d'Ile de France « Labels fédéraux 2023 »

07/11/23 = Mairie de Joinville le Pont- Demande de statistiques club

22/11/23 = Remerciements de la délégation SUISSE – Tournoi International U16

DIVERS

1- FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE

Après discussion, le Comité valide le week-end des 8 et 9 juin 2024 pour les Finales.

Pour action :

 Chercher un site d'accueil qui pourra répondre au cahier des charges.

2- ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU DISTRICT

Il avait été prévu de programmer l'Assemblée Générale le samedi 21 ou le samedi 28 septembre 2024, mais la LPIFF ayant un souci de salle va normalement avancer son AG à fin septembre, début octobre et dans ce cas le District devra avancer sa date au **MOIS DE JUIN 2024** ou premier samedi de **SEPTEMBRE 2024**. *Le Comité donnera la date définitive, dès qu'il aura connaissance de la date exacte de l'AG de la LPIFF.*

3- CALENDRIER FUTSAL U10 / U12 / U14 et U16 en collaboration avec le District du 77

« CO-GESTION » - Règlement à mettre en ligne. Le Comité valide.

4- CARTOGRAPHIE DES CLUBS FEMININES (Estelle BATHENAY)

Une première réunion s'est déroulée pour étudier les données.

Des informations complémentaires enregistrées sur le Logiciel ont été demandées au Service Technique sur les clubs de notre District ayant des « licences féminines » et des « compétitions féminines »

D'ores et déjà il a été prévu de contacter les clubs ayant des féminines par téléphone en ciblant 5 ou 6 questions identiques (environ 10 minutes).

Une prochaine réunion sera programmée pour suite à donner et éventuellement mettre en place une grande réunion au District et selon les problématiques recensées, savoir qu'elle aide le District peut leur apporter.

5- PROTOCOLE MIS EN PLACE DANS LE CADRE DES JOURNEES DE L'ARBITRAGE A L'OCCASION DES RENCONTRES DES 20,21 et 22 OCTOBRE 2023 :

- **Entrée sur le terrain** : les joueurs des deux équipes créent un couloir et l'arbitre (les arbitres) pénètre(nt) sur le terrain en serrant la main de tou(te)s les joueurs(euses). Après le toss et avant le coup d'envoi, l'arbitre (les arbitres) viendra(dront) à la rencontre des bancs et pour serrer la main de l'ensemble des personnes présentes.
- **Fin du match et sortie du terrain** : les joueurs présents sur le terrain au coup de sifflet final créent un couloir et accompagnent la sortie de l'arbitre.

6- COUPE DU VAL DE MARNE ANCIENS

Le Règlement de la **Coupe du Val de Marne ANCIENS** n'a pas été modifié (Article 3) sur le site internet du District. *Le Comité de Direction décide d'acter la modification dès cette saison et de valider les rencontres disputées lors des deux premiers tours. Toutes les équipes de Ligue non éliminées sur les 2 premiers tours et toutes celles qui n'avaient pas été intégrées, seront incluent lors d'un prochain tirage à l'issue des rencontres de cadrage déjà prévues le 07 janvier 2024.*

Article 3 : Engagements (Avec modifications)

L'épreuve est obligatoire et ouverte aux équipes disputant les Compétitions « Anciens » organisées par la Ligue de Paris et Le District du Val de Marne. Un club peut engager plusieurs équipes.

Pour action :

 Informer par mail tous les clubs de l'intégration des clubs de la Ligue

TOUR DE TABLE

José DIAS :

- *Communique des informations sur le contrôle URSSAF concernant les Arbitres et précise que le dossier se règle plus simplement qu'initialement prévu.*

Estelle BATHENAY :

- *Informe de l'organisation par la FFF d'un colloque FEMININ à Clairefontaine, le 19 février 2024.*

Edgard KOUNDE :

- *Mécontentement sur un courrier adressé auquel il n'aurait pas eu de réponse, problème sur une rencontre de Football contre le club de Gentilly AC.*

Le Président l'informe qu'il aurait dû téléphoner avant la réunion pour que le dossier puisse être étudié en amont. Des recherches vont être faites et une réponse lui sera apportée.

Jean-Jacques FOPPIANI :

- *Explique la situation de son club*
- *Reviens sur l'action « Hors-jeu » qui doit se dérouler à Vitry*

PROCHAIN COMITE DE DIRECTION
LE MERCREDI 31 JANVIER 2024

Le Président du District,
M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Patrick DARDENNES

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 16 Janvier 2024

Présents : Mmes POLICON, NYEMBMAL, PRZEDBORSKI MM. ARNAUD, BRUNET.

La commission présente à tous les clubs, leurs joueurs et leurs dirigeants ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

PARC DU TREMBLAY

Fermeture des installations (merci au club d'anticiper l'organisation des matchs)

Lundi 1^{er} avril 2024

Mercredi 1 et 8 mai 2024

Jeudi 9 mai 2024.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat :
Amende 100.00 euros*

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match :

CLUBS CONCERNES :

551086 – AS ORLY - U18 D2.B - Terrain suspendu - 3 matchs fermes à compter du 18/12/23

14/01/2024 AVS ORLY / CA VITRY 94.2 - **FORFAIT**

04/02/2024 AVS ORLY / ST MAUR LUSITANOS

17/03/2024 AVS ORLY / ST MANDE FC

Le terrain de repli doit être un terrain situé à 20 kms de la ville d'Orly

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES COUPES VDM

1^{er} RAPPEL

Coupe Amitié U14 :

NOGENT FC 3 / ALFORTVILLE FC 2 du 07/01/2024

VAL DE FONTENAY 2 / CHARENTON 2 du 07/01/2024

Coupe VDM Anciens :

BRY FC / ALFORTVILLE du 12/12/2023

Ces feuilles de match sont à transmettre au District sous peine de match perdu au club recevant.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

25935522 - ORMESSON US 2 / CHAMPIGNY FC 94 2 Séniors D2.A du 14/01/2024

Accord des deux clubs (ViaFootclub) du 11/01/24.

Match remis au 28/01/2024. (2 matchs le même jour)

27131368 – SFFCANAVEROIS 1 / PHARE S. ZARZISSIEN 1 Séniors D4.B du 14/01/2024

Courrier du club de SFFC du 12/01/24 (terrain fermé – attestation ville).

La Commission fixe la rencontre au 25/02/2024.

27131279 – SFFCANAVEROIS 2 / NOISEAU STE S. 1 Séniors D4.A du 14/01/2024

Courrier du club de SFFC du 12/01/24 (terrain fermé – attestation ville).

La Commission fixe la rencontre au 21/01/2024.

26059023 – LIMEIL BREVANNES AJ 1 / ENT VERS L'AVANT VILLEJUIF 1 Séniors D2.A du 18/12/2023

Dossier transmis par la commission des SR. Evocation du club de Limeil Brévannes AJ sur la situation du club de l'Entente Vers l'Avant Villejuif au regard de ses obligations.

Après vérification les équipes :

- **VERS L'AVANT VILLEJUIF séniors D4.C**
- **VERS L'AVANT VILLEJUIF U18**
- **VERS L'AVANT U14 Brassage groupe 8**

Ont déclaré forfait général. Ce club n'est donc plus en règle. En conséquence il sera fait application de l'article 11 du RSG du District, en fin de saison (1^{ère} année d'infraction) retrait de 4 points par obligation non respectée et interdiction de monter en division supérieure.

27131370 – FC VITRY 94 ACADEMIE 1 / ARCUEIL COM 2 Séniors D4.B du 14/01/2024

Courrier du club de Vitry du 11/01/24 (terrain fermé – attestation ville).

La Commission remet cette rencontre à une date ultérieure.

27131277 – GENTILLY AC 2 / FOOT CLUB MOLDAVIE 1 Séniors D4.A du 14/01/2024

Courrier du club de Gentilly du 12/01/24 (terrain fermé – attestation ville).

La Commission fixe la rencontre au 18/02/2024.

26657535 – GENTILLY AC 1 / BONNEUIL S/MARNE CSM 2 Séniors D2.B du 14/01/2024

Courrier du club de Gentilly du 12/01/24 (terrain fermé – attestation ville).

La Commission fixe la rencontre au 28/01/2024.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER

-  1/8EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Coupe VDM Amitié

CALENDRIER :

-  1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CHAMPIONNAT CDM

Coupe CDM

CALENDRIER :

-  1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CHAMPIONNAT ANCIENS

26073494 – NOISEAU STE S. 41 / APSAP MEDIBALLES 41 Anciens D3.A du 14/01/2024

Courrier de Noiseau (terrain fermé – Attestation de la Ville) du 12/01/24.

Ce match est remis au 28/01/24.

26073587 – VILLECRESNES US 41 / CRISTOLLIENNE LA 41 Anciens D3.B du 14/01/2024

Courrier de Villecresnes (terrain fermé – Attestation de la Ville) du 11/01/24.

Ce match est remis au 28/01/24.

26073498 – VILLEJUIF E. BENFICA 41 / NEW TEAM VINCE. AU C 41 Anciens D3.A du 14/01/2024

Courrier de Villejuif (terrain fermé – Attestation de la Ville) du 12/01/24.

Ce match est remis au 28/01/24.

26073369 – CHAMPIGNY PORTUGAIS 41 / VALENTON FOOT ACD. 41 Anciens D2.B du 14/01/2024

Courrier de Champigny (terrain fermé – Attestation de la Ville) du 12/01/24.

Ce match est remis au 28/01/24.

27234218 – BOISSY UJ 31 / VILLENEUVOISE ANTILL. 42 Anciens D4.A du 14/01/2024

Courrier de Villeneuve et lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de BOISSY UJ 31.

26073496 – FC VITRY 94 ACADEMIE 41 / VITRY CA 41 Anciens D3.A du 14/01/2024

Courrier du club de Vitry du 11/01/24 (terrain fermé – attestation ville).

Ce match est remis au 28/01/24.

Coupe ANCIENS

CALENDRIER :

-  1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

27666726 – KREMLIN BICETRE CSA 41 / CRETEIL FC 41 Coupe VDM du 7/01/2024

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre du 7/01/24 (nombre de joueurs non atteints).

La commission enregistre le forfait non avisé de KREMLIN BICETRE CSA 41. L'équipe de CRETEIL FC 41 est qualifiée pour la suite de la compétition.

CRITERIUM + 45 ANS

26078037 – GENTILLY AC 31 / VILLENEUVE ABLON US 31 +45 ans poule C du 14/01/2024

Courrier du club de Gentilly du 12/01/24 (terrain fermé – attestation ville).

La Commission fixe la rencontre au 28/01/2024.

27257081 – FRESNES AAS 43 / TREMBLAY AJ 41 + 45 ans poule A du 14/01/2024

Courrier de Fresnes (terrain impraticable) du 13/01/24.

Ce match est remis au 28/01/24.

27257078 – CLUB OLYMP. CACHAN 31 / MAISONS ALFORT FC 31 + 45 ans poule A du 14/01/2024

Courrier de Cachan (terrain impraticable) du 11/01/24.

Ce match est remis au 28/01/24.

Coupe + 45 ANS

CALENDRIER :

-  1/8 EME DE FINALE 23 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CRITERIUM +55 ANS

27132738 – VILLENEUVE ABLON US 43 / PARIS 13 ATLETICO 43 + 55 ans poule B du 14/01/2024

Courrier de Villeneuve (terrain fermé) du 12/01/24.

La commission demande aux clubs de trouver une date pour disputer cette rencontre, à communiquer au District.

27132738 – ENT. USVA – CA VITRY 42 / VILLEJUIF US 43 + 55 ans poule A du 14/01/2024

Courrier de Villeneuve (terrain fermé) du 12/01/24.

La commission demande aux clubs de trouver une date pour disputer cette rencontre, à communiquer au District.

CHAMPIONNATS FEMININS

COURRIER DE AS THAON FOOT 1 du 16/01/24

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Avis aux clubs concernés.

27361288 - AS THAON FOOT 1 / SUCY FC 1 Sen Fem D1 du 13/01/2024

Courrier de Thaon du 12/01/24.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de AS THAON FOOT 1.

542388 – MAISONS ALFORT Séniors Féminines D1 - Dérogation annuelle

La Commission note le changement horaire, les rencontres auront lieu les Samedis à 17h00 au stade Cubizolles à MAISONS ALFORT. Avis aux clubs concernés.

Coupe FEMININES

CALENDRIER :

- 1/8EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Coupe FEMININES U15 à 8

CALENDRIER :

- 1/8EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

CALENDRIER A DEFINIR

CHAMPIONNAT U18

25937695 – HAY LES ROSES CA 21 / RUNGIS US 21 U18 D2.A du 17/12/2023

Dossier en délibéré, FMI non préparée.

La Commission convoque pour sa réunion du 30 janvier à 18h un responsable des 2 clubs.

27173914 – FC D'ALFORTVILLE 22 / ARCUEIL COM 21 U18 D3.A du 14/01/2024

Lecture du courrier de Arcueil Com 1.

La Commission convoque pour sa réunion du 23 janvier à 19h l'arbitre de la rencontre ainsi qu'un responsable des 2 clubs.

26068846 – ST MANDE 21 / FRESNES AAS 21 U18 D2.B du 14/01/2024

Courrier de St Mandé du 13/01/24 (courrier tardif).

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de ST MANDE FC 21.

26068845 – AVENIR SPORTIF ORLY 21 / VITRY 94.2 CA 22 U18 D2.B du 14/01/2024

Courrier de CA Vitry du 15/01/24.

La Commission enregistre le 1er forfait à AVENIR SPORTIF ORLY 21 (pas de terrain de repli-terrain suspendu)

Coupe VDM U18

CALENDRIER :

- 1/8 EME DE FINALE 23 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024

-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

27492289 – FRESNES AAS 21 / AVENIR SPORTIF ORLY 21 Coupe VDM U18 du 07/01/2024

Lecture de la feuille de match du 07/01/24.

La commission enregistre le forfait non avisé de AVENIR SPORTIF ORLY 21. L'équipe de FRESNES AAS 21 est qualifiée pour la suite de la compétition.

CHAMPIONNAT U16

27174833 – GENTILLY AC 21 / CANNAVEROIS FC 21 U16 D4.B du 14/01/2024

Courrier du club de Gentilly du 12/01/24 (terrain fermé – attestation ville).

La Commission fixe la rencontre au 18/02/2024.

27174832 – VITRY 94.2 CA 23 / KREMLIN BICETRE CSA 22 U16 D4.B du 14/01/2024

Lecture du courrier des 2 clubs.

La Commission convoque pour sa réunion du 23 janvier à 18h30 un responsable des 2 clubs.

27174742 – VILLENEUVE ABLON US 22 / BONNEUIL CSM 22 U16 D4.A du 14/01/2024

Courrier du club de Villeneuve du 12/01/24 (terrain fermé).

La Commission fixe la rencontre au 28/01/2024.

27174881 – VITRY 94.2 CA 23 / VILLENEUVE AFC 22 U16 D4.B du 21/01/2024

Courriers des deux clubs du 15/01/24.

La Commission enregistre les inversions des matchs aller et retour.

Coupe VDM U16

CALENDRIER :

-  1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Coupe Amitié U16

CALENDRIER :

-  1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CHAMPIONNAT U14

CALENDRIER U14 – 2EME PHASE

Dates retenues :

10 février	23 mars	4 mai
9 mars	6 avril	25 mai
16 mars	27 avril	1 ^{er} juin

Les clubs ayant rencontré des difficultés dans leur utilisation du terrain (alternance) sont invités à faire part de leur desiderata à la Commission pour sa réunion du 22 janvier au plus tard.

Toutes les dates libres sont susceptibles d'être utilisées pour les match remis.

26065789 – ARCUEIL COM 21 / CO VINCENNES 22 Brassage U14 Groupe 7 du 17/01/2024

Courrier du club de Arcueil du 16/01/24.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de ARCUEIL COM 21.

26065765 – BRY FC 22 / ARCUEIL COM 21 Brassage U14 Groupe 7 du 13/01/2024

Courrier du club de Bry FC et lecture de la feuille de match.

La Commission convoque pour sa réunion du 23 janvier à 18h un responsable des 2 clubs.

Coupe du Val de Marne U14

CALENDRIER :

-  1/8 EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 11 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Coupe Amitié U14

CALENDRIER :

-  1/8 EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 11 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 15 janvier 2024

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mme NAZICAL Marie-Ange et MM. FETOUS Lakhdar, GRESSIEN Georges,
LOPES Paulo,

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents (es) excusés (ées) : Mmes RANSOU Virginie et URREGO Mariza et MM. DIAZ Frédéric,
GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, NOYON Joel, MOUSTAMID Abdou.

**LA COMMISSION VOUS PRESENTE TOUS SES MEILLEURS VŒUX
POUR CETTE NOUVELLE ANNEE 2024.**

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club- L'objet de votre demande et les références des rencontres :

(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités
par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI NON UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) :

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :

au **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER

LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :

- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf
sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),

- TRANSFEREZ CE FICHER A cfaer94@gmail.com.

Technique : DRISS : 01.55.96.11.**43** ou HEDI : 01.55.96.11.**42**

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B- U13- Groupe ABCD du 19/09/2022. Courrier club de Numéro d'affiliation
5..... du 19/09/2022. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable
Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

U10-U11

Courrier de CAUDACIENNE ENT.S. du 10/01/2024

CAUDACIENNE ENT.S./ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. Critérium Dép. U11-5 4 Equipes du 13/01/2024

Pris note de la fermeture des terrains.

Toutes les rencontres concernées par cette fermeture sont reportées à une date ultérieure, en accord avec vos adversaires et à nous communiquer.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 10/01/2024

CHOISY LE ROI A.S./CRETEIL LUSITANOS F. US Critérium Avenir 2 du 16/12/2023

Comme indiqué dans notre PV du 18/12/2023, la commission a pris note des résultats.

Cela étant, comme Monsieur TAFININE Driss vous l'a dit, il n'y a pas de compétition en Football d'Animation. Les scores et les classements ne doivent pas apparaître.

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 10/01/2024

VILLEJUIF U.S./JOINVILLE R.C. Critérium Dép. U11-2 4 Equipes du 13/01/2024

Courrier tardif.

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 10/01/2024

CHARENTON C.A.P./VILLEJUIF U.S. Critérium Dép. U11-7 2 Equipes du 13/01/2024

Courrier tardif.

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 11/01/2024

CHOISY LE ROI A.S./VILLEJUIF U.S. Critérium Avenir 2 du 13/01/2024

Courrier tardif.

Courrier de MAROLLES F.C. du 11/01/2024

MAROLLES F.C./ATHLETIC CLUB CRETEIL Critérium Dép. U11-6 4 Equipes du 13/01/2024

La Commission prend note du changement d'horaire et félicite l'initiative du MAROLLES F.C. et du ATHLETIC CLUB CRETEIL dans l'intérêt des enfants et leurs sécurités.

Elle recommande au MAROLLES F.C. de mettre aussi le secrétariat du District du Val-de-Marne de Football pour tout changement d'horaires ou autre dans la F.M.I.

Courrier de VILLECRESNES U. S. du 11/01/2024

VILLECRESNES U. S./VILLENEUVE ABLON U.S. Critérium Dép. U11-8 2 Equipes du 13/01/2024

Pris note de la fermeture des terrains.

Les rencontres sont reportées à une date ultérieure, en accord avec vos adversaires et à nous communiquer.

Courrier de BOISSY F.C. du 14/01/2024

ARCUEIL C.O. MUNICIPAL/BOISSY F.C. Critérium Dép. U11-3 4 Equipes du 13/01/2024

*Pris note du « **FORFAIT AVISE** », compte tenu des circonstances indépendantes de votre volonté.*

U12-U13

Courrier de VILLIERS SMARNE ENT.S. du 08/01/2024

VILLIERS SMARNE ENT.S./VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB Critérium LEFEUVRE U12 du 06/01/2024

Pris note des résultats.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 08/01/2024

BONNEUIL SMARNE C.S./CRETEIL LUSITANOS F. US Critérium Dép. U13-5 2 Equipes du 13/01/2024

Courrier tardif.

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 10/01/2024

VILLEJUIF U.S./VILLECRESNES U. S. Critérium Dép. U13-6 2 Equipes du 13/01/2024

Courrier tardif.

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 10/01/2024

VILLEJUIF U.S./BONNEUIL SMARNE C.S. Critérium LEFEUVRE U12 du 13/01/2024

Courrier tardif.

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 10/01/2024

CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2/VILLEJUIF U.S. Critérium Dép. U13-1 4 Equipes du 13/01/2024

Courrier tardif.

Courrier de ST MANDE F.C. du 13/01/2024

ST MANDE F.C./SUCY F.C. Critérium Dép. U13-3 4 Equipes du 13/01/2024

Pris note de vos problèmes F.M.I. Courrier transmis au service de la technique.

Pris note aussi des résultats transmis par le SUCY F.C.

FESTIVAL U13 DU 25/11/2023

Courrier de la Ligue de Paris Ile-de-France du 19/12/2023

Lecture et contrôle des feuilles d'engagement des équipes qui ont participées au 1er tour du Festival U13 du 25/11/2023, la Commission constate que le joueur FIDOL Jaydon - licence n° 2548138701 figure sur la feuille d'engagement de VILLEJUIF U.S.2. Considérant le courrier du service des licences de la Ligue de Paris Ile-de-France en date du 19/12/2023 nous indiquant que ce joueur n'est toujours pas licencié au club de VILLEJUIF U.S.

Suite à une opposition du club de CHEVILLY LA RUE ELAN, ce joueur ne pouvait pas participer au 1er tour du Festival U13 du 25/11/2023. La Commission disqualifie l'équipe VILLEJUIF U.S.2

SAISON : 2023-2024
N°04 - JOURNAL DES AMENDES
 EN « FOOT ANIMATION » (PV DU 15/01/2024)

<u>N° AFFILIATIONS</u>	<u>NOMS DES CLUBS</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
500031	CHOISY LE ROI A.S.	Forfait Challenge(s)	Festival U13 1er tour poule 16 du 25/11/2023	15,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	Disqualification challenge(s)	Festival U13 1er tour poule 20 du 25/11/2023	50,00 €
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	Forfait Challenge(s)	Festival U13 1er tour poule 2 du 16/12/2023	30,00 €
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	Forfait Challenge(s)	Festival U13 1er tour poule 15 du 25/11/2023	15,00 €
560815	CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2	Forfait Challenge(s)	Challenge U11 du 16/12/2023 poules 21 et 22	30,00 €
860294	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB	Forfait Challenge(s)	Festival U13 1er tour poule 1 du 16/12/2023	15,00 €

<u>JOURNAL DES AMENDES J.A N° 04</u> PV FOOT ANIMATION DU 15/01/2024	155,00 €
---	----------

SAISON 2023- 2024 :
ANNEXE FINANCIERE

U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 € (au club d'accueil)
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
<i>Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,</i>	<i>50,00 € (par club)</i>
Absence aux Journées de Rentrée	100,00 €
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie ...),	30,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 € (au club d'accueil)
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I),	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1er forfait- U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2ème forfait- U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3ème forfait- U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion du Lundi 15 Janvier 2024

Président : M. FOPPIANI

Présents : Mme GUILIANI – M. MONNEY

La Commission souhaite une Bonne Année 2024 à tous les clubs FUTSAL

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser la « demande de changement » via Footclubs validée par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 12h00 :

La veille du match à 12h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

GYMNASE SUSPENDU

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du Val de Marne le gymnase de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du gymnase 72 heures avant la date du match :

CLUBS CONCERNÉS :

551095 – CITOYEN DU MONDE Futsal D1 - gymnase suspendu - 2 matchs fermes à compter du 19/12/23

-Match du 27/01/24 contre Champigny CF2

-Match du 02/03/24 contre Villeneuve Ablon US

Le gymnase de repli doit être situé à 20 kms de la ville de Joinville Le Pont

FUTSAL D1

N°26035568 - VSG FUTSAL 2 / VITRY ASC 1 Futsal D1 du 12/01/2024

Reprise du dossier. Lecture du courriel du 11/01/2024 émanant du Service des Sports de la Municipalité de Villeneuve Saint Georges informant de travaux dans le gymnase Roland Garros

La Commission reporte la rencontre au 19/01/2024

Prévenir vos adversaires.

FUTSAL D2

Matches Remis =

27233506 – RUNGIS US 1 / B2M FUTSAL 3 Futsal D2 du 15/12/2023 *Remis au 16/01/2024*

COUPE VDM FUTSAL

Tour de Cadrage pour les 1/4 qui sera effectué le 29/01/2024

12 rencontres et 2 exempts qui se dérouleront du 26/02/2024 au 02/03/2024
ou du 25/03/2024 au 30/03/2024

(sur les mêmes créneaux qu'en championnat)

27616708 – C'NOUES 2 - VILLENEUVE ABLON US 2 Coupe du Val de Marne Futsal du 07/01/2024

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel (absence de l'équipe de Villeneuve Ablon)

La Commission note le forfait de l'équipe de Villeneuve Ablon US.

C'NOUES qualifié pour la suite de la compétition.

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITÉ AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1^{er} Appel de Feuille de Match :

27616710 – VILLEJUIF FUTSAL CLUB 1- B2M FUTSAL 3 Coupe du Val de Marne Futsal du 06/01/2024

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 15/01/2024

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON

Mrs FOPPIANI - ALVES - GUERCHOUN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La Commission souhaite une Bonne Année 2024 à tous les clubs

La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications réglementaires concernant les règlements sportifs à compter de la nouvelle saison 2023/ 2024.

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre. Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOCATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

JEUNES

U14 – D1 - MATCH 25938860 – FRESNES A.A.S 21 / St MAUR Masc. VGA 21 du 09/12/2023

Reprise du dossier,

Audition de Messieurs MILLET Rodolphe et BIES Maxim arbitres assistants,

Pour FRESNES, Messieurs

TOURE El Hadj Doro

KABLI M'Hamed

Pour ST MAUR VGA, Messieurs

KHALFALLAH Nadir

EBLES Ludovic

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation du club de **St MAUR Masc. VGA 21**

Quant au fait que la joueuse **FATHALLAH Maissa** n'a pas participé à la rencontre et pourtant alignée en tant que joueuse et capitaine sur la FMI et sur le 11 de départ au coup d'envoi, une suspicion sur fraude sur identité du fait qu'aucun remplaçant n'ai démarré la rencontre à sa place, un seul changement réalisé par le club de **FRESNES A.A.S 21** à la 48^{ème} minute, les deux autres remplaçants n'ayant pas participé à la rencontre.

Les personnes présentes confirment que cette joueuse était bien absente car retenue à CLAIREFONTAINE pour un stage de sa catégorie d'âge.

Elles confirment également que c'est le joueur TOURE EL HADJ Doro qui a débuté et terminé la rencontre alors que sur la FMI il est noté comme « N'AYANT PAS PARTICIPE ».

Compte tenu des nombreuses irrégularités administratives et compte tenu du fait que la rencontre n'a pas pu aller à son terme en raison des problèmes d'éclairage, la commission décide :

MATCH A REJOUER et transmet le dossier à la commission d'organisation pour date à fixer.

SENIORS

SENIORS – D2 / B - MATCH 26657532 – KREMLIN BICETRE CSA 1 / MAROLLES FC 1 du 03/12/2023

Demande d'EVOcation du club de KREMLIN BICETRE CSA 1 par lettre du 29/12/2023 sur la participation et la qualification du joueur EL RHARABY Issam du club de MAROLLES FC 1, susceptible d'être suspendu.

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort.

Considérant que le club de **MAROLLES FC 1** informé le 04/01/2024 de la demande d'évocation n'a pas formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier dans les délais impartis,

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 14/11/2023 de 1 match ferme de suspension suite à une récidive d'avertissements lors de la rencontre de championnat disputée le 05/11/2023 contre **VITRY CA 3** avec l'équipe D2/B de **MAROLLES FC 1**,

Considérant que ladite sanction est applicable à compter du 20/11/2023 et n'a pas été contestée dans les délais légaux,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles quelles qu'elles soient, effectivement jouées dans la même catégorie d'équipe, étant précisé qu'entre-temps le joueur ne peut prendre part à aucune rencontre officielle.

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe de **MAROLLES FC 1 SENIORS D2/B**,

Considérant que le joueur mis en cause a participé à la rencontre officielle du 26/11/2023, opposant l'équipe de **MAROLLES FC 1** au club de **L'HAY LES ROSES CA 1** match homologué de droit au bout de 30 jours, ce joueur n'a donc pas purgé sa sanction,

Considérant qu'il ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre de championnat en objet puisqu'il était encore en état de suspension.

En conséquence, la commission dit que le joueur **EL RHARABY Issam** du club de **MAROLLES FC 1** n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique,

Décide match perdu par pénalité au club de MAROLLES FC 1 (-1 point, 0 but), pour en attribuer le gain au club de KREMLIN BICETRE CSA 1 (3 points, 1 but).

Débit : MAROLLES FC 1	50,00€
Crédit : KREMLIN BICETRE CSA 1	43,50€

De plus, la commission inflige une amende de 50,00 euros au club de MAROLLES FC 1, pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, et ce, conformément à l'annexe financière, et, suivant l'article 226.5 du RSG de la FFF inflige un match de suspension ferme au joueur EL RHARABY Issam à compter du 22/01/2024 pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension.

SENIORS – COUPE VDM - MATCH 27653974 – CHEVILLY LARUE ELAN 1 / CLUB OLYMP. CACHAN 1 du 07/01/2024

La commission prend connaissance de la réclamation du club de **CLUB OLYMP. CACHAN 1** quant à la qualification et la participation à la rencontre de l'ensemble des joueurs du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 1** Dont plus de DEUX joueurs sont susceptibles d'être détenteurs de licences frappées du cachet **MUTATION** alors que le club de **CHEVILLY LARUE ELAN 1** est en infraction au STATUT DE L'ARBITRAGE pour la seconde année.

Après vérification, seuls les joueurs **DJIOMO NYAH Moise** et **SANOKHO Sidy Mohamed** sont titulaires d'une licence **MUTATION**.

Par ailleurs, la commission rappelle que le club de **CHEVILLY LARUE ELAN 1** est autorisé à utiliser un MUTÉ supplémentaire au titre de l'encouragement au développement du football féminin.

En conséquence, la commission dit qu'aucune infraction n'a été commise par le club de **CHEVILLY LARUE ELAN 1** *confirme le résultat acquis sur le terrain. Ce club est qualifié pour la suite de la compétition.*

Dossier transmis à la commission d'organisation de la compétition.

SENIORS FUTSAL – D1 - MATCH 26035567 – VITRY CA 1 / B2M FUTSAL 2 du 11/01/2024

Hors la présence de M. Foppiani.

Réclamation du club de **VITRY CA 1** sur la participation et la qualification du joueur **BENATHMANE JAWAD** susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel dans la même semaine.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification que le joueur **BENATHMANE JAWAD** du club de **B2M FUTSAL 2** ayant participé à la rencontre en rubrique a également participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de son club qui ne jouait pas dans la même semaine :
match du 06/01/2024 opposant **B2M FUTSAL 1** au club de C'NOUES 1 en COUPE VDM FUTSAL.

La commission, par ces motifs, dit que le joueur cité plus haut ne pouvait participer à la rencontre en rubrique, étant en infraction avec les dispositions de l'article 7.9 du RGS du District du V.D.M.

Dit la réclamation fondée et donne match perdu par pénalité au club de B2M FUTSAL 2 (-1 point, 0 but), et maintient le résultat du club de VITRY CA 1 (0 point, 4 buts).

Débit : B2M FUTSAL 2	50 euros
Crédit : VITRY CA 1	43,50 euros

SENIORS – D3 - MATCH 26059426 – KINGDOM SPORTS 1 / PERREUX AS FRAN 3 du 17/12/2023

Hors la présence de M. Maggi.

La commission prend connaissance de la réserve du club de **PERREUX AS FRAN 3** quant à l'homologation du terrain sur lequel s'est déroulée la rencontre contre le club recevant **KINGDOM SPORTS 1**.

La commission prend connaissance du courrier de confirmation du club de **PERREUX AS FRAN 3** du 18 décembre 2023 ainsi que du rapport de l'arbitre de la rencontre.

La rencontre initialement prévue sur le terrain n°8 du PARC DU TREMBLAY a été déplacée sur le terrain n°3, lequel est homologué en CATEGORIE 7.

Les règlements de la compétition SENIORS D3 précisent que les rencontres doivent se dérouler sur un terrain homologué en CATEGORIE 5, éventuellement en CATEGORIE 6 si des vestiaires sont mis à la disposition des équipes et des arbitres.

Par ces motifs la commission,

Décide match perdu au club de KINGDOM SPORTS 1 (-1 point, 0 but), pour en attribuer le gain au club de PERREUX AS FRAN 3 (3 points, 0 but).

Débit : KINGDOM SPORTS 1	50 euros
Crédit : PERREUX AS FRAN 3	43,50 euros

C D M

CDM – D1 - MATCH 26620816 – VINCENNOIS PORTUGAIS 35 / KOPP 97 35 du 10/12/2023

Demande d'évocation du club de VINCENNOIS PORTUGAIS 35 sur la participation du joueur LAVIER Sébastien du club de KOPP 97 35, susceptible d'être suspendu.

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation en date du 14/12/2023 pour le dire recevable en la forme,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de **KOPP 97 35** informé le **05/01/2024** de la demande d'évocation, n'a pas formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier dans les délais impartis,

Considérant que le joueur **LAVIER Sébastien** du club de **KOPP 97 35** a été sanctionné le 11/12/2023 par la Commission des STATUTS et REGLEMENTS d'un match ferme de suspension à compter du 18/12/2023, ce qui **confirme qu'entre le 19/11/2023 et le 10/12/2023, ce joueur n'était pas en état de suspension.**

Le PV de la commission STATUTS et REGLEMENTS du 11/12/2023 confirme que ce joueur mis en cause n'a pas participé à 7 rencontres officielles au cours de la saison 2022/2023 disputées entre le 22/02/2023 et le 04/06/2023.

Le fait qu'il ait joué la rencontre entre **VILLIERS S/M ES 35** et **KOPP 97 35** du 05/11/2023 donc en état de suspension sur cette rencontre la commission S/R lui a infligé un match ferme de suspension A/C du 18/12/2023.

De ce fait, ce joueur n'était donc pas suspendu sur la rencontre du 10/12/2023.

La commission rejette l'évocation comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 18 janvier 2023

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Pour récupérer une feuille de match papier,

Site : districtduvaldemarne.fff.fr - Onglet : District - Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Pour récupérer une feuille de match papier,

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

*Les rencontres ne s'affichent pas par journées mais par dates,
[bien suivre les dates calendaires pour les rencontres](#)*

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

La FFF a changé notre système « Métier » pour la gestion des compétitions.

Quelques incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

*« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».*

1^{er} Appel de Feuille de Match Manquante :

Seniors D4 :

27131361 : FC VITRY 94 ACADEMIE 2 / OLYMPIQUE CLUB IVRY 2 du 07/01/24

U16 D4 :

27174721 : CHARENTON CAP 23 / VTRY ES 23 du 07/01/24

2^{ème} Appel de Feuille de Match Manquante :

Seniors D4 :

27131365 : VILLENEUVE AFC / VITRY FC 94 ACADEMIE du 17/12/23

U18 D2 :

25937695 : HAY LES ROSES CA 21 / RUNGIS US 21 du 17/12/23

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**
- **Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 17/12/2023) :**

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
COUPE VDM FUTSAL CHAMPIGNY CF 2 KB FUTSAL 2	16/12/2023 16/12/2023		
FUTSAL D2 VITRY ASC 2 RUNGIS US 1 VILLEJUIF FUTSAL CLUB 1 CHEVILLY LARUE ELAN 2	10/11/2023 03/11/2023 03/11/2023 08/12/2023	26/11/2023	
SENIORS D2 FONTENAY SS BOIS US 2 US IVRY FOOTBALL 3 ENT VERS AVT VILLEJUIF 1 NOGENT S/MARNE FC 2	26/11/2023 26/11/2023 26/11/2023 17/12/2023	17/12/2023	
SENIORS D3 VILLECRESNES US 1 CAUDACIENNE ES 1	19/11/2023 19/11/2023		
SENIORS D4 MANDRES PERIGNY 1 BOISSY FC 2 VAL DE BIEVRE FC 1 VILLENEUVE AFC 2	03/12/2023 19/11/2023 10/12/2023 17/12/2023	03/12/2023	
SENIORS FEMININES D1 CHAMPIGNY FC 94 1	02/12/2023		
ANCIENS D2 ORMESSON US 11 JOINVILLE RC 11	05/11/2023 26/11/2023	26/11/2023	
ANCIENS D4 BOISSY UJ 1 MELTING SPORT 12	12/11/2023 03/12/2023		
COUPE VDM U18 CRETEIL LUSITANOS US 1	12/11/2023		
U18 D1 ORMESSON US 1 US IVRY FOOTBALL 2	26/11/2023 26/11/2023		
U18 D2 AVENIR SPORTIF ORLY 1	05/11/2023		
U18 D3 FC ALFORTVILLE 1 VILLIERS S MARNE ES 2	05/11/2023 19/11/2023		

U16 D1 US IVRY FOOTBALL 1 MAISONS ALFORT FC 1	05/11/2023 17/12/2023	17/12/2023	
U16 D3 US IVRY FOOTBALL 3 CRETEIL LUSITANOS 4	10/12/2023 17/12/2023		
U16 D4 FC ALFORTVILLE 2	26/11/2023		
CRITERIUM U15F FC ALFORTVILLE 1 VILLEJUIF US 1 VILLENEUVE ABLON US 1 FRESNES AAS 1 ORMESSON US 1	11/11/2023 11/11/2023 11/11/2023 18/11/2023 18/11/2023	02/12/2023	
U14 D1 US IVRY FOOTBALL 1	09/12/2023		
U14 PHASE BRASSAGE VILIERES S/M ES 1 CRETEIL LUSITANOS US 3 FONTENAY SS BOIS US 2 CHOISY LE ROI AS 2 BRY FC 2 ORMESSON US 1	05/11/2023 11/11/2023 11/11/2023 18/11/2023 02/12/2023 09/12/2023	02/12/2023 09/12/2023	16/12/2023 16/12/2023
CRITERIUM U13F ST MAUR F FEM VGA 1 VALENTON FOOT ACAD 1 ORMESSON US 1 VITRY ES 1 BONNEUIL S/MARNE CSM 1 ORLY AVS 1 FRESNES AAS 1 MAISONS ALFORT FC 2 CHARENTON CAP 1 FC ALFORTVILLE 1	03/12/2023 12/11/2023 12/11/2023 19/11/2023 19/11/2023 03/12/2023 03/12/2023 03/12/2023 10/12/2023 10/12/2023	19/11/2023 03/12/2023 10/12/2023	
CRITERIUM U11F BONNEUIL S/ MARNE CSM 1 AVENIR SPORTIF ORLY 1 HAY LES ROSES CA 1 ORMESSON US 1 FC ALFORTVILLE 1 ORLY AVS 1 CHARENTON CAP 1	19/11/2023 19/11/2023 19/11/2023 26/11/2023 26/11/2023 03/12/2023 10/12/2023	10/12/2023 03/12/2023	

ANNEXES

DIVISION 1	PENALITES		DIVISION 2 GROUPE A	PENALITES	retrait points	DIVISION 3	GROUPE A	PENALITES
BONNEUIL CSM	20		CRETEIL AC	13		ARCUEIL COM		7
CHARENTON CAP	22		CHAMPIGNY FC	11		CRETEIL AC		8
CHEVILLY LARUE ELAN	15		CHEVILLY LARUE ELAN	17		BRY FC		14
CHOISY LE ROI AS	13		FONTENAY SOUS BOIS US	11		CAUDACIENNE ES		12
LE PERREUX FR	14		MAISONS ALFORT FC	13		LE PERREUX FR		13
NOGENT SUR MARNE FC	20		ORMESSON US	12		GENERATION TAKTIK SP		8
ORMESSON US	22		RUNGIS US	14		KINGDOM SPORTS		15
ST MAUR VGA US	22		SUCY FC	22		NOGENT FC		10
VILLEJUIF US	26		US IVRY	8		IVRY OL		11
VILLENEUVE ABLON US	20		VILLENEUVE ABLON US	16		VILLECRESNES US		17
VITRY CA	13		VILLENEUVE AFC	18				
VITRY ES	18		VITRY ES	17				
CHALLENGE DU FAIR PLAY								
DIVISION 2 GROUPE B						DIVISION 3 GROUPE B		
BONNEUIL CS				20		ZENAGA AS		5
BRY FC				31	1	BOISSY FC		7
CACHAN COC				18		CHARENTON CAP		12
GENTILLY AC				32	1	CACHAN COC		10
HAY DES ROSES CA				14		LIMEIL BREVANNES AJ		9
KREMLIN BICETRE CSA				12		MAROLLES FC		7
LIMEIL BREVANNES AJ				27		ST MANDE FC		6
MAROLLES FC				22		THIAIS FC		13
NOGENT FC				20		VITRY ES		7
VERS L AVANT				24				
VILLIERS SUR MARNE ES				21				
VITRY CA				27				

CHALLENGE DU FAIR PLAY

SAISON 2023/2024

POINTS DE PENALITE

09/01/2024

(sous réserve des procédures en cours)



ATTESTATIONS
FEDERALES (AF)



45 €

Éthique et intégrité	Foot en marchant
Pratique féminine	FOOT5
Handi-foot	Futnet
Foot Adapté	Fit-Foot
Arbitrage	Accompagnateur d'équipe
Golf-Foot	Futsal



**SAISON**
2023-2024

**DECOUVREZ LA BOUTIQUE**
NIKE X FFF

ANIMATEUR

**NIKE X FFF**

NÉ(E) LE
19/06/1983

CLUB
STE GENEVIEVE SPORTS

N° DE LICENCIÉ(E)
1022165954

→ D'IMPOS AU DOS DE VOTRE LICENCE

Déroulement d'une formation CFI en 4 étapes

Ce format ne concerne pas le CFI Gardien Initiation et le CFI Futsal Initiation, qui restent inchangés par rapport aux modules de la saison dernière (16h de formation sur 2 jours consécutifs)

ÉTAPE 1

DÉBUT DE FORMATION EN **DISTANCIEL**

7 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN **AUTONOMIE**

ÉTAPE 2

7 JOURS APRÈS L'ÉTAPE 1

1ER JOUR DE **PRÉSENTIEL**

ÉTAPE 3

1 MOIS APRÈS L'ÉTAPE 2

2ÈME JOUR DE **PRÉSENTIEL**

ÉTAPE 4

10 JOURS **MAXIMUM** APRÈS L'ÉTAPE 3

10 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN **AUTONOMIE**



CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

DE 16 Á 32 H



90 Á 180 €

FUTSAL

Initiation



Entrainement



GARDIEN DE BUT

Initiation



Entrainement



PRÉPARATION PHYSIQUE



BEACH SOCCER



*Gardien
De But*



*Préparation
Physique*



24H
ESPACÉES
SUR 1 MOIS

PRÉSENTIEL
12H



DISTANTIEL
4H



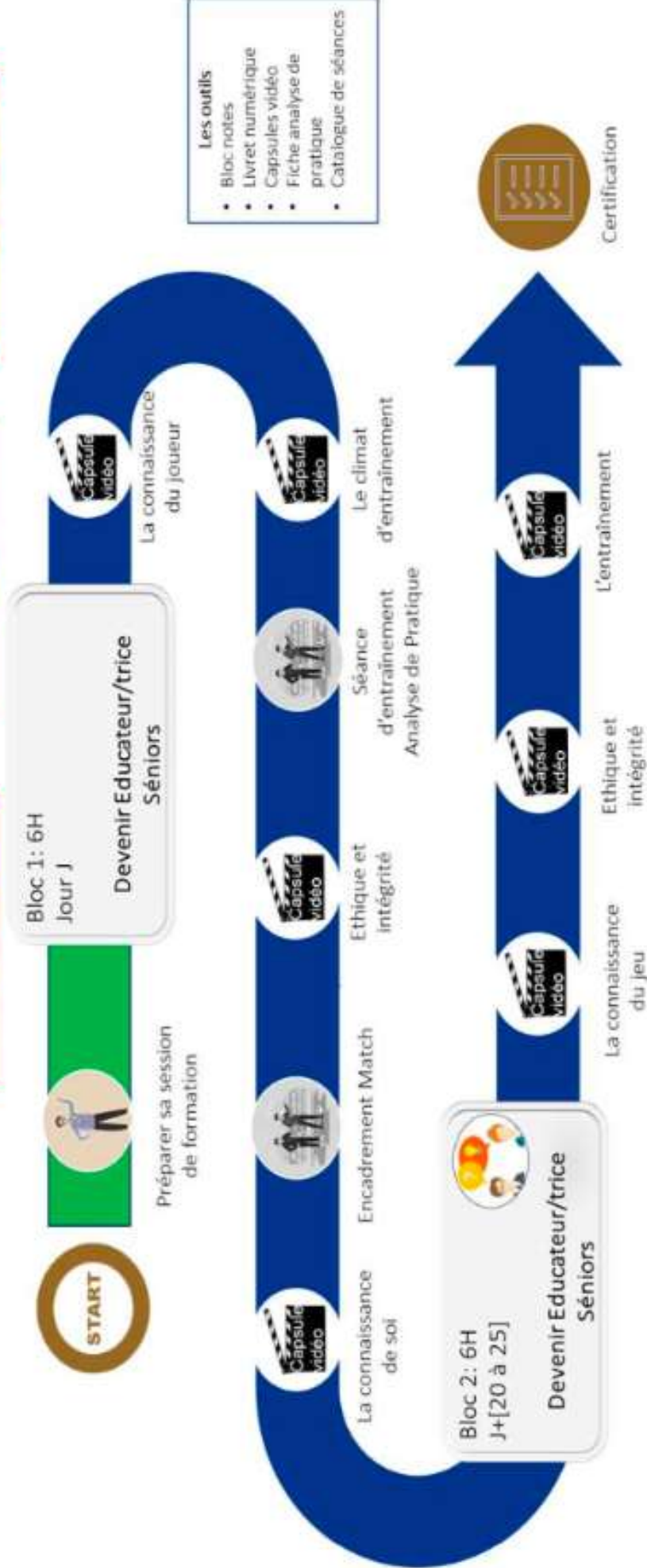
STAGE CLUB
8H



CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

Seniors	Pratique Foot à 11
U14-U19	Pratique Foot à 11
U10-U13	Pratique Foot à 8
U6-U9	Pratique Foot à 3,4,5
Projet Club	

90 €



SAISON 2023-2024

ANIMATEUR

DECOUVREZ LA BOUTIQUE

NIKE X-FFF

+ BÉNÉFICIAIRES AU DOS DE VOTRE LICENCE

NÉ(E) LE 19/06/1983

CLUB STE GENEVIEVE SPORTS

N° DE LICENCIÉ(E) 1022165954

SAISON 2023-2024

EDUCATEUR FEDERAL

DECOUVREZ LA BOUTIQUE

NIKE X-FFF

+ BÉNÉFICIAIRES AU DOS DE VOTRE LICENCE

NÉ(E) LE 19/06/1983

CLUB STE GENEVIEVE SPORTS

N° DE LICENCIÉ(E) 1022165954

CALENDRIER

SAISON 23-24



AOÛT

26 WASQUEHAL

OCTOBRE

07 COLMAR
21 FLEURY

DÉCEMBRE

02 HAGUENAU
16 FEIGNIES A.

FÉVRIER

03 SAINT-QUENTIN
17 FURIANI
24 BOURG-EN-BRESSE

AVRIL

06 FC 93
13 MÂCON
20 HAGUENAU
27 FEIGNIES A.

SEPTEMBRE

02 AUXERRE II
09 SAINT-QUENTIN
16 FURIANI
23 BOURG-EN-BRESSE

NOVEMBRE

04 BESANÇON
11 FC 93
25 MÂCON

JANVIER

13 BIESHEIM
20 AUXERRE II

MARS

09 COLMAR
16 FLEURY
23 BESANÇON

MAI

11 BIESHEIM
18 WASQUEHAL

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION



Tous en Bleu pour l'USCL !



NATIONAL 2
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

AMENDES

Club :	551086 Avenir Sportif d'Orly							
Dossier :	21579267	du	17/01/2024	U18 D2/ Unique	Poule B	26068845	14/01/2024	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			16/01/2024	16/01/2024		40,00€
Dossier :	21579268	du	17/01/2024	Coupe Vdm U18/ Unique	Poule Unique	27492289	07/01/2024	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			16/01/2024	16/01/2024		40,00€

Club :		548423		BOISSY U.J.					
Dossier :	21579262	du	17/01/2024	Anciens D4/ Unique		Poule Unique	27234218	14/01/2024	
Personne :				C.D - DISCIPLINE					
Motif :	95	2eme Forfait				Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait				16/01/2024	16/01/2024		40,00€

Club :	520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.						
Dossier :	21579263	du	17/01/2024	Coupe Vdm Anciens/ Unique		Poule Unique	27666726	07/01/2024
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			16/01/2024	16/01/2024		40,00€

Club :	520523										ST MANDE F.C.									
Dossier :	21579266		du	17/01/2024		U18 D2/ Unique				Poule B				26068846		14/01/2024				
Personne :											C.D - DISCIPLINE									
Motif :	94		1er Forfait								Date d'effet		Date de fin		Fin récidive		Montant			
Décision :	94		Amende : 1er Forfait								16/01/2024		16/01/2024				40,00€			

Club :	580485	VILLENEUVE ABLON U.S.						
Dossier :	21578791	du	16/01/2024	Coupe Vdm Futsal/ Unique	Poule Unique	27616708	07/01/2024	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			16/01/2024	16/01/2024		40,00€

Total Général :								240,00€
-----------------	--	--	--	--	--	--	--	---------